



Régulation et surveillance des espèces envahissantes, Nouvelle-Calédonie



ID document

63569

Référence

50496

Date

16/05/2012

Titre

Régulation et surveillance des espèces envahissantes, Nouvelle-Calédonie

Légende

Crânes de cochons sauvages stockés au Centre de REgulation des Grands gibiers à Nessadiou. Depuis juin 2008, le Centre de REgulation des Grands gibiers est chargé de l'étude et de la régulation des populations de cerfs et cochons sauvages en Nouvelle-Calédonie. Outre des chasses participatives réalisées toutes les semaines avec l'appui des chasseurs de fédération de chasse, il a également été mis en place une "prime à la mâchoire", qui consiste à payer une prime de quelques milliers de Francs CFP aux chasseurs qui ramènent une mâchoire et une calotte crânienne de cerf ou cochon sauvage chassés par eux (selon des critères de sexe et d'âge du gibier). Ces mâchoires et crânes permettent d'obtenir des informations statistiques sur les populations de gibier, tout en stimulant la chasse et donc la régulation des populations par les chasseurs locaux. Pour les cerfs, l'usure et l'éruption de la dentition permettent de calculer l'âge des adultes à l'année près, et celle des faons au mois près. La taille de la mandibule inférieure permet quant à elle d'estimer la taille de l'animal, et donc sa condition physique en la rapportant à son âge. Enfin, la calotte crânienne sert à sexer l'animal.

Auteur

Vergoz, Thibaut

Copyright

© IRD - CNRS / Thibaut Vergoz

Instructions spéciales

Mots-clés

CHASSE, ESPECE ENVAHISSANTE